

# LES CLAUSES ABUSIVES DANS LES CONTRATS DE CONSOMMATION

Marc GOUVERNEUR

*Avocat et Assistant chargé d'exercices  
à l'ULB-UMons*

Ce texte est initialement paru dans l'ouvrage de référence  
« Guide juridique de l'entreprise.  
Traité théorique et pratique » (Wolters Kluwer)<sup>1</sup>.



---

1. L'attention du lecteur est attirée sur le fait qu'il s'agit d'une refonte complète de la précédente édition confiée à Messieurs Grégoire GATHEM et Jacques LAFFINEUR. Quelques passages de cette édition ont toutefois pu subsister tels quels.

### *Comité de rédaction de la collection*

Pierre VANDERNOOT, Directeur de la collection, Président de chambre au Conseil d'État, Maître de conférences à l'U.L.B.

Marie Amélie DELVAUX, Avocat au Barreau de Namur, Maître de conférences à l'Université de Namur, Chargée de cours à l'Université Saint-Louis de Bruxelles.

Isabelle FERRANT, Avocat au Barreau de Bruxelles, associée du bureau d'avocats SYBARIUS.  
Oliviers MICHIELS, Conseiller à la Cour d'appel de Liège, Chargé de cours à la Faculté de Droit de l'U.L.g.

---

Editeur responsable : Paul De Ridder

© 2018 Wolters Kluwer Belgium SA  
Zénobe Gramme (bâtiment G)  
Square des Conduites d'Eau 9-10  
4031 Liège

**Service clientèle et adresse de correspondance :**

Motstraat 30  
2800 Malines  
Tél. : 015 78 76 00  
client.BE@wolterskluwer.com  
www.wolterskluwer.be

Hormis les exceptions expressément fixées par la loi, aucun extrait de cette publication ne peut être reproduit, introduit dans un fichier de données automatisé, ni diffusé, sous quelque forme que ce soit, sans l'autorisation expresse et préalable et écrite de l'éditeur.

D/2018/2664/080  
ISBN 978-94-03-00560-7  
BP/PRAT-BI18078

# TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION . . . . .	1
CHAPITRE I <sup>ER</sup> . LE CHAMP D'APPLICATION DES DISPOSITIONS DES LIVRES VI ET XIV DU CDE RELATIVES AUX CLAUSES ABUSIVES . . . . .	7
Section 1 <sup>re</sup> . Le champ d'application <i>ratione personae</i> . . . . .	7
§ 1 <sup>er</sup> . Généralités . . . . .	7
§ 2. Le professionnel . . . . .	9
A. L'entreprise . . . . .	9
B. La personne exerçant une profession libérale . . . . .	14
§ 3. Le consommateur . . . . .	15
Section 2. Le champ d'application <i>ratione materiae</i> . . . . .	18
§ 1 <sup>er</sup> . Généralités . . . . .	18
§ 2. Les produits . . . . .	19
§ 3. Clauses standardisées et clauses négociées . . . . .	19
§ 4. Clauses réglementaires . . . . .	20
§ 5. Clauses combinées . . . . .	20
Section 3. Le champ d'application <i>ratione temporis</i> . . . . .	20
§ 1 <sup>er</sup> . Généralités . . . . .	20
§ 2. Caractère impératif ou caractère d'ordre public . . . . .	21
§ 3. Application de la loi nouvelle aux contrats en cours . . . . .	22
Section 4. La clause déclarant applicable au contrat la loi d'un État tiers : articles VI.84, § 2, et XIV.51, § 2, du CDE . . . . .	22
CHAPITRE II. LA DÉFINITION GÉNÉRALE DE LA CLAUSE ABUSIVE . . . . .	25
Section 1 <sup>re</sup> . Domaine d'application de la norme générale . . . . .	26
Section 2. Un déséquilibre entre les droits et obligations des parties au détriment du consommateur : nature du déséquilibre et caractère « manifeste » . . . . .	27
Section 3. Les critères d'appréciation du caractère abusif . . . . .	29
Section 4. Exclusion de certains éléments d'appréciation . . . . .	32
Section 5. Quelques applications jurisprudentielles de la norme générale . . . . .	37

CHAPITRE III.	LA LISTE NOIRE DES CLAUSES ABUSIVES :	
	ARTICLES VI.83 ET XIV.50 DU CDE . . . . .	43
	Section 1 <sup>re</sup> . La liste noire des clauses abusives – Introduction. . . . .	43
	Section 2. Analyse des clauses abusives . . . . .	45
	Sous-section 1 <sup>re</sup> . Les clauses relatives à la formation du contrat . . . . .	45
	§ 1 <sup>er</sup> . Les clauses contenant une condition potestative . . . . .	45
	§ 2. Les clauses de dédit non réciproques. . . . .	48
	Sous-section 2. Les clauses relatives à l’objet du contrat . . . . .	50
	§ 1 <sup>er</sup> . Les clauses conférant à l’entreprise (ou la personne exerçant une profession libérale) le droit de modifier unilatéralement les caractéristiques du produit à livrer . . . . .	50
	§ 2. Les clauses constatant irréfragablement l’adhésion du consommateur à des clauses non connues par lui . . . . .	54
	§ 3. Les clauses prévoyant la possibilité de cession du contrat de la part de l’entreprise (ou de la personne exerçant une profession libérale) . . . . .	56
	Sous-section 3. Les clauses relatives au prix . . . . .	58
	§ 1 <sup>er</sup> . Les clauses permettant à l’entreprise (ou la personne exerçant une profession libérale) de fixer le prix des produits au moment de la livraison ou lui permettant d’augmenter unilatéralement le prix ou de modifier les conditions au détriment du consommateur sur la base d’éléments dépendant de sa seule volonté. . . . .	58
	§ 2. Les clauses d’augmentation du prix en raison du refus du consommateur de payer par domiciliation bancaire ou de recevoir ses factures par courrier électronique . . . . .	63
	Sous-section 4. Les clauses relatives à la durée du contrat . . . . .	65
	§ 1 <sup>er</sup> . La résiliation des contrats à durée indéterminée . . . . .	65
	§ 2. La prorogation du contrat – durée et date pour s’y opposer. . . . .	67
	Sous-section 5. Les clauses relatives aux obligations des parties . . . . .	71
	§ 1 <sup>er</sup> . La clause ayant pour objet de fixer ou de modifier unilatéralement le délai de livraison d’un produit . . . . .	71
	§ 2. La clause conférant à l’entreprise (ou la personne exerçant une profession libérale) le droit de déterminer unilatéralement si le produit livré est conforme au contrat ou le droit exclusif d’interpréter une quelconque clause du contrat . . . . .	74
	§ 3. La suppression ou la diminution de la garantie légale en matière de vices cachés ou la garantie légale en matière de vente de biens de consommation . . . . .	77

	§ 4. La fixation d'un délai déraisonnablement court pour signaler à l'entreprise (ou la personne exerçant une profession libérale) des défauts dans le produit livré. . . . .	79
	§ 5. L'exception de compensation . . . . .	81
	§ 6. La limitation de responsabilité en cas de décès ou de dommages corporels . . . . .	82
	§ 7. Le respect des engagements pris par les mandataires de l'entreprise (ou de la personne exerçant une profession libérale). . . . .	85
Sous-section 6.	Les clauses relatives à l'inexécution des obligations contractuelles . . . . .	87
	§ 1 <sup>er</sup> . La clause qui supprime le droit de résolution du consommateur . . . . .	87
	§ 2. Les restrictions au droit du consommateur de résilier le contrat . . . . .	90
	§ 3. La clause relative à l'exception d'inexécution . . . . .	91
	§ 4. La clause visant à libérer l'entreprise (ou la personne exerçant une profession libérale) de sa responsabilité. . . . .	94
	§ 5. La réciprocité des clauses pénales . . . . .	99
	§ 6. L'interdiction des clauses pénales comminatoires. . . . .	107
	§ 7. Résiliation unilatérale par l'entreprise (ou la personne exerçant une profession libérale) et rétention des sommes versées . . . . .	113
	§ 8. La limitation ou l'exclusion inappropriée des droits légaux du consommateur. . . . .	114
Sous-section 7.	Les clauses relatives à la dissolution du contrat . . . . .	118
	§ 1 <sup>er</sup> . La rupture unilatérale du contrat sans dédommagement pour le contrat à durée déterminée et sans préavis pour le contrat à durée indéterminée . . . . .	118
	§ 2. La clause imposant le paiement de dommages et intérêts en cas de force majeure. . . . .	123
Sous-section 8.	Les clauses relatives à la preuve. . . . .	125
	La clause limitant les moyens de preuve que le consommateur peut utiliser ou lui imposant une charge de la preuve qui ne lui incombe pas . . . . .	125
Sous-section 9.	Les clauses relatives au traitement des litiges. . . . .	127
	La clause par laquelle le consommateur renonce, en cas de conflit, à tout moyen de recours contre l'entreprise (ou la personne exerçant une profession libérale) . . . . .	127
	La clause de compétence territoriale . . . . .	129

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE IV.	LES POUVOIRS DU ROI DANS LE DOMAINE DES CLAUSES ABUSIVES . . . . .	135
CHAPITRE V.	LES MÉCANISMES DE SANCTIONS DES CLAUSES ABUSIVES . . . . .	137
	Section 1 <sup>re</sup> . L'annulation des clauses abusives (art. VI.84 et XIV.51 CDE) . . . . .	138
CHAPITRE VI.	LA COMMISSION CONSULTATIVE SPÉCIALE « CLAUSES ABUSIVES » . . . . .	145
	Section 1 <sup>re</sup> . Composition, fonctionnement et saisine de la CCS Clauses abusives . . . . .	145
	Section 2. Attributions de la CCS Clauses abusives . . . . .	148
	TABLE DE CONCORDANCE . . . . .	152
	BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE . . . . .	165